

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 09 AVRIL 2018**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

**N° 18-DCM-DGS-028**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE NEUF AVRIL** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : EXAMEN ET ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS  
POUR 2018**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Paul MOUROT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Patrick ROUAS – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – François MEURIER

**POUVOIRS** : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR  
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES  
Bénédicte LE MOIGNE à Christian GARNIER  
Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND  
Dominique ROLLAND à Agnès BIASUTTO  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====  
**Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :**

**BUDGET PRINCIPAL**

Le Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018 de notre Budget Principal s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	9 224 526,95 €	9 224 526,95 €
Section de fonctionnement	17 282 334,40 €	17 282 334,40 €
<b>Total</b>	<b>26 506 861,35 €</b>	<b>26 506 861,35 €</b>

### Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 14 824 164,00 €.

- Les Charges à caractère général (011) sont fixées à 3 176 239,00 €. Ces charges comprennent l'ensemble des frais de fonctionnement de nos services et d'entretien de notre patrimoine. Environ 0,5M€ concerneront des charges transférées et exécutées dans le cadre de la convention de gestion transitoire avec la Métropole.
- Les charges de personnel (012) sont fixées à 8 500 000,00 € tenant compte des évolutions réglementaires. Cette somme comprend pour environ 1 200 000,00€, le paiement des salaires des agents concernés par le périmètre des compétences transférées à TPM depuis le 1er janvier dernier.
- Le chapitre 014 correspond aux atténuations de produits pour 1 201 000,00€. Il s'agit notamment de l'attribution de compensation qui sera versée à la Métropole en contrepartie des transferts de charges estimée provisoirement à 900 000€ et de la pénalité SRU prévue à hauteur de 300 000,00€.
- Les autres charges de gestion courante (65) s'établissent à 1 496 925,00 €. Nos participations diverses sont stables. 205 000 € ont été inscrits correspondant au solde d'une annulation de titre concernant une taxe d'aménagement non perçue à l'issue d'un contentieux.
- Les charges financières (chapitre 66) sont prévues à hauteur de 350 000,00 €.
- 100 000 € de crédits ont été prévus pour des charges exceptionnelles (chapitre 67).
- Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 350 000 € et le virement à la section d'investissement à 1 108 170,40 €.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en dépenses :

Fonctionnement	Dépenses
011 : Charges à caractère général	3 176 239,00 €
012 : Charges de personnel	8 500 000,00 €
014 : Atténuation de produits	1 201 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 496 925,00 €
66 : Charges financières	350 000,00 €
67 : Charges exceptionnelles	100 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	1 108 170,40 €
042 : Opérations d'ordre entre sections	1 350 000,00 €
<b>Total :</b>	<b>17 282 334,40 €</b>

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 14 814 400,00 € auxquelles il convient de rajouter le résultat reporté de 2017 d'un montant 2 318 934,40 € et des opérations d'ordre pour 149 000 €.

## 18-DCM-DGS-028

- Les produits des services (70) sont prévus à hauteur de 2 718 900,00 €. Ce chapitre prévoit à hauteur de 1 700 000,00€ les remboursements par la Métropole à la Commune des charges générales et de personnel exposé par la commune dans le cadre de la convention de gestion transitoire. Pour le reste, il s'agit des produits issus des services municipaux ainsi que des refacturations au budget annexe des transports.
- Les impôts et taxes (73) sont fixés à 9 708 900,00 €. Concernant les taxes, la progression des bases a été prudemment estimée et les taux ne seront pas augmentés. L'attribution de compensation versée par la Métropole a été ramenée à 0 €.
- Les dotations et participations (74) sont estimées à 1 974 300,00€ en légère diminution.

La section de fonctionnement est décomposée comme suit en recettes :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>
70 : Produits des services et des domaines	2 718 900,00 €
73 : Impôts et taxes	9 708 900,00 €
74 : Dotations et participations	1 974 300,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	110 000,00 €
76 : Produits financiers	1 300,00 €
013 : Atténuation de charges	301 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	149 000,00 €
R 002 : Résultat reporté	2 318 934,40 €
<b>Total :</b>	<b>17 282 334,40 €</b>

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 047 000,00 €. 1 884 883,22 € sont également inscrits en restes à réaliser et 120 000 € sont prévus pour des travaux en régie.

Les principales opérations sur les compétences communales concernent notamment :

- l'achèvement du déploiement de la vidéo surveillance,
- la dernière phase de reconstruction du CTM,
- le lancement des travaux du pôle culturel (bibliothèque et ludothèque),
- les travaux de mise en accessibilité de locaux communaux et la poursuite des travaux de mise en sécurité des écoles,
- le programme ADAPT avec l'Europe pour lutter contre les inondations
- le remplacement de véhicules pour les équipes techniques

Pour les compétences métropolitaines, il s'agit :

- De l'achèvement de l'opération de requalification de l'entrée ouest/Pin de Galle,
- De l'achèvement du pluvial du chemin de l'Artaude,
- De la modernisation de l'éclairage public urbain,
- De l'aménagement du chemin San Peyre

La section d'investissement est décomposée comme suit en dépenses :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>
20 : Immobilisations incorporelles	254 000,00
204 : Subventions d'équipement versées	600 000,00
21 : Immobilisations corporelles	1 142 000,00
23 : Immobilisations en cours	1 200 000,00
13 : Subventions d'investissement	1 000,00
16 : Emprunts et dettes assimilées	950 000,00
4581 : Opérations pour compte de tiers	1 900 000,00
040 : Opérations d'ordre	149 000,00
041 : Opérations patrimoniales	200 000,00
D001 : Solde d'exécution reporté	943 643,73
Restes à réaliser N-1	1 884 883,22
<b>Total :</b>	<b>9 224 526,95</b>

### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements se décomposent ainsi :

<b>Investissement</b>	<b>Recettes</b>
13 : Subventions d'investissement	100 000,00 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	78 670,43 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves	350 000,00 €
1068 : excédents de fonctionnement capitalisés	630 000,00 €
27 : Autres immobilisations financières	9 000,00 €
024 : Produits des cessions d'immobilisations	1 300 000,00 €
4582 : Opérations pour compte de tiers	1 900 000,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	1 108 170,40 €
040 : Opérations d'ordre entre sections	1 350 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales	200 000,00 €
Restes à réaliser N-1	2 198 686,12 €
<b>Total :</b>	<b>9 224 526,95 €</b>

### LES BUDGETS ANNEXES :

#### Budget de la régie des transports :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section d'investissement	230 025,95	230 025,95
Section de fonctionnement	161 164,78	161 164,78
<b>Total</b>	<b>391 190,73</b>	<b>391 190,73</b>

Des crédits sont inscrits pour l'acquisition d'un nouveau bus.

☞ Il est proposé au Conseil Municipal,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 12 février 2018

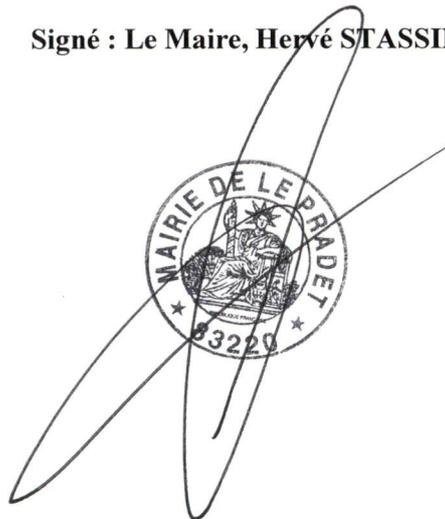
VU l'avis de la Commission des Finances en date du 04 avril 2018

- De se prononcer pour l'adoption des Budgets Primitifs 2018 équilibrés en dépenses et en recettes, tels que résumés ci-dessus et annexés à la présente

- Budget Principal : **Adopté à la MAJORITÉ**  
25 Voix POUR  
6 Voix CONTRE (Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – François MEURIER)
  
- Budget Annexe de la régie des transports routiers : **Adopté à la MAJORITÉ**  
25 Voix POUR  
6 Voix CONTRE (Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.